

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 187-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.530

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)
Sommer (Wynigen, PLR)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Trüssel (Trimstein, pvl)
Hadorn (Ochlenberg, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'instruction publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Formation professionnelle: augmenter l'efficience au lieu de réduire les prestations

Le Conseil-exécutif est chargé d'appliquer au plus vite les mesures suivantes :

1. optimisation, harmonisation et coordination des jours de fréquentation des cours à l'école professionnelle ;
2. mise en place d'une « gestion du savoir au plan cantonal » ;
3. lancement de programmes intégrés d'amélioration de l'efficience.

Développement :

Le programme d'allégement 2018 (PA 2018) présenté par le Conseil-exécutif en juin 2017 prévoit d'alléger les finances cantonales de 185 millions de francs par an à partir de 2021. Plusieurs des 150 mesures d'économies proposées se traduiront par des coupes dans le domaine de la formation. Sans remettre en cause la nécessité de réaliser des économies, il faut examiner ces mesures d'un œil critique, non seulement sous l'angle de leurs répercussions à court et à moyen

terme sur les comptes du canton, mais aussi sur le plan économique et politique. Précisément, en ce qui concerne la formation professionnelle, les mesures proposées se fondent pour l'essentiel sur la réduction des prestations et non sur l'amélioration de l'efficacité. Une faiblesse que les mesures complémentaires formulées dans la présente motion entendent corriger.

Pour que les cours interentreprises (CIE) toujours plus centralisés – mis sur pied et réalisés avec succès par les associations professionnelles – puissent se dérouler de manière efficace, il est essentiel d'optimiser, d'harmoniser et de coordonner les jours de fréquentation des cours à l'école professionnelle tel qu'indiqué au point 1.

Le deuxième point vise à la mise en place d'une « gestion intégrée du savoir au plan cantonal ». Il s'agit de mettre en lumière et d'utiliser les ressources ainsi que les compétences du personnel enseignant dans le but de favoriser l'échange de savoir, de connaissances et d'expériences. Ce système permettrait de constituer, de recueillir, d'exploiter, de traiter et d'archiver les informations pertinentes.

« Centraliser si possible, décentraliser si nécessaire » : c'est l'idée maîtresse du point 3, qui entend réduire les travaux de préparation chronophages des enseignants et augmenter le temps consacré à l'enseignement à proprement parler.

Les mesures complémentaires formulées dans cette motion ont pour but, en matière de formation, de corriger le tir du PA 2018 pour l'amener d'une simple réduction des prestations vers une amélioration de l'efficacité. La numérisation (enseignement en ligne) offre l'opportunité de mieux utiliser les synergies existant dans le domaine de la formation et de mettre sur pied une gestion du savoir globale, intégrée et modulaire. Il faut adapter les structures à temps pour augmenter clairement le temps consacré à l'enseignement et maintenir la proximité régionale de sites scolaires là où c'est réalisable et opportun. Cette proximité rend le marketing professionnel plus intéressant pour les étudiants et allège les frais de transport et d'hébergement des entreprises formatrices.

Pour conclure, il faut relever que les points 2 et 3 formulent des revendications qui seraient tout aussi fondées pour l'école obligatoire, les écoles moyennes et les hautes écoles et permettraient là aussi de réaliser des économies sans réduire les prestations. En matière de formation continue, il existe aujourd'hui déjà de bons exemples illustrant les possibilités de combiner l'apprentissage en ligne (*smart learning*), l'apprentissage mixte (*blended learning*) et l'apprentissage présentiel. Il faut savoir tirer profit de ces expériences (p. ex. BWZ Lyss).

Motivation de l'urgence : les mesures proposées visent à améliorer l'efficacité dans le domaine de la formation professionnelle et peuvent contribuer de manière importante et complémentaire au PA 2018. Il est avisé de traiter la motion dans le cadre des débats sur le PA 2018 qui seront menés durant la session de novembre 2017.

Destinataire

- Grand Conseil